



Ciné Zooms © ACR / CinéMaForma
119, rue de l'olivier -13005 Marseille
Téléphone Référent (Gérard Chargé) : Portable: 06 09 17 41 64 –
E-Mails : gerardcharge@gmail.com et contact@cine-zoom.com
Code APE : 913 E - N° Siret : 503 136 772 00012

REGLEMENT GENERAL **Ciné Zooms /CinéMaForma**

(Adhérent ou participant à nos activités = respecter les clauses de ce règlement)

Pour toutes informations se référer à notre site internet : www.cine-zoom.com

Je télécharge, lis et je m'engage à respecter ce règlement général, avant de participer à un stage de réalisation ou à des ateliers dispensés par Ciné Zooms/CinéMaForma (cocher la case sur votre fiche d'inscription : « j'ai bien pris connaissance du règlement général et en accepte les conditions »).

Les adhérent.es à Ciné Zooms / CinéMaForma :

L'adhérent.e paie une cotisation annuelle, de date à date, et reçoit une carte du Club Ciné Zooms donnant droit à certains avantages qui sont détaillés sur le bulletin d'adhésion.
Tout.e adhérent.e signe le Règlement Intérieur.

Les apporteurs.euses d'affaires Ciné Zooms / CinéMaForma :

L'apporteur.euse d'affaires, fait l'objet d'un engagement moral de confidentialité, et d'un contrat avec Ciné Zooms.

Les Stages et Ateliers dispensés sur les métiers du cinéma :

Sur inscriptions et réservation, dès à présent, pour les particuliers ou sur commande pour tout groupe ou organisme, afin de poser des options sur les listes d'attente ! ATTENTION : places limitées (la réservation est effective, lorsque l'acompte est versé).

- Les tarifs pour les particuliers sont en ligne sur notre site. Des devis personnalisés sont établis pour tout groupe et organisme.
- La durée ? Les dates ? Le contenu ? (voir les pages du site).
- Les stages de réalisation restent maintenus aux dates annoncées, à moins que le nombre de stagiaires soit insuffisant, voir plus bas : Les annulations...
- La plupart des stages de réalisations sont tenus pendant les vacances scolaires.
- Les ateliers, les stages de journalisme et les Marseille Tour, sont envisageables toute l'année.

Les stages de réalisation s'effectuent avec un minimum de 7 personnes et un maximum de 15 personnes.

Il est important de donner 2 ou 3 dates dans le calendrier de la saison en cours, afin que nous puissions gérer le regroupement.

QUAND LA RESERVATION EST-ELLE DEFINITIVE ?

L'inscription est définitive, lorsque les actions suivantes ont été accomplies :

- Le bulletin d'inscription, téléchargé, rempli et reçu par mail ou par la Poste.
- L'acompte de 50% reçu par chèque (encaissé le 1^{er} jour du stage) envoyé par la poste ou par virement.
- La date est confirmée au moins 31 jours avant la date.



Ciné Zooms © ACR / CinéMaForma
119, rue de l'olivier -13005 Marseille
Téléphone Référent (Gérard Chargé) : Portable: 06 09 17 41 64 –
E-Mails : gerardcharge@gmail.com et contact@cine-zoom.com
Code APE : 913 E - N° Siret : 503 136 772 00012

Les lieux ?

- Les Stages de Réalisation se déroulent au Château des Creissauds (Clos Rufisque) entre Marseille/La Penne-sur-Huveaune et Aubagne – 13400 Aubagne.
- Les Ateliers se déroulent au siège de Ciné Zooms, au 119, rue de l'olivier -13005 Marseille ou dans d'autres lieux communiqués au moment voulu, selon le nombre de participant.es.

Les résultats ?

- Pour les stages de réalisation, le film terminé est livré soit sur DVD ou clé USB (après discussion avec les stagiaires ou les commanditaires).

Toutes les réalisations et travaux terminés sont en ligne sur internet, sur notre chaîne YouTube, sur nos réseaux sociaux et d'être présentés dans certains festivals.

Une cession de droit à l'image est signée par chaque participant.e ou par les commanditaires, pour toute diffusion, **ainsi que par les parents d'enfants mineurs, avec une autorisation** de faire le stage pendant le laps de temps défini.

Chaque participant.e apparaît au générique, aux postes occupés.

Chaque participant.e pourra obtenir un rapport de stage, avec les avis de l'équipe d'encadrement.

Les annulations ?

Ciné Zooms/CinéMaForma se réserve le droit d'annulation :notre décision est annoncée au plus tard un mois avant chaque date prévue.

L'annulation, par une personne inscrite se fait au maximum **31 jours avant la date de la tenue du stage** : l'acompte sera remboursé.

30 jours avant et moins, l'acompte ne sera pas remboursé.

Pour toute annulation une fois le stage commencé, la totalité du stage sera encaissé. Pour raison grave, une autre session pourra être proposée au stagiaire.

Ceci est également valable pour les Ateliers et pour le Marseille Tour.

Pour tout groupe et commanditaire, un contrat et un cahier des charges sera signé, avec les conditions financières stipulées.

Les financements ?

Voir les tarifs sur notre site internet, rappelés sur la fiche d'inscription.

Tout adhérent.e à Ciné Zooms, de plus d'une année bénéficie d'une réduction de 20%.

Les personnes s'inscrivant sur un salon où nous sommes présents, bénéficient d'une remise de 10%. Et les personnes possédant Le Guide Passtime bénéficient de 30% de remise.

Possibilité de financement intégral ou partiel par l'AFDAS, pour les Intermittents du Spectacle (le futur ou la future stagiaire doit faire la demande auprès des organismes concernés).

Les paiements ?

Pour toute préinscription ou réservation à un stage ou à un atelier, un acompte de 50% de la somme totale est demandé : le chèque ne sera encaissé que la semaine précédant le stage.

Le solde est versé impérativement le premier jour du stage, afin de pouvoir y participer.



Ciné Zooms © ACR / CinéMaForma
119, rue de l'olivier -13005 Marseille
Téléphone Référent (Gérard Chargé) : Portable: 06 09 17 41 64 –
E-Mails : gerardcharge@gmail.com et contact@cine-zoom.com
Code APE : 913 E - N° Siret : 503 136 772 00012

En cas d'annulation, le chèque d'acompte sera retourné sur simple demande ou gardé pour un stage futur !

Les journées ?

Horaires du lundi au vendredi ?

*Du lundi au jeudi : 10h/13h et 14h/17h et plus pour ceux qui le souhaite + travail d'écriture à la maison ou à l'hôtel.

*Le vendredi pour la journée de tournage : 8h30/13h et 14h/19h ou fini-parti selon le scénario écrit d'un commun accord.

Des pauses auront lieu tout le long de chaque journée, et pour les enfants plus particulièrement...

Un maillot de bain est conseillé.

Les pauses déjeuners seront prises aux abords de la piscine.

L'intendance ?

- L'hébergement et les repas ?

Ils ne sont pas pris en charge. Pour l'hébergement, nous pouvons vous trouver des hôtels ou des chambres d'hôtes, si vous venez d'autres villes et régions de France ou de l'étranger.

Les repas sont pris en commun, comme sur une vraie journée de tournage.

Pour les repas, il y a des commerces de proximités et de quoi faire réchauffer des plats, ainsi que des frigidaires à disposition, pour maintenir vos boissons au frais.

Les pauses repas se font de 13h à 14h.

Les transports ?

Ils ne sont pas pris en charge par Ciné Zooms / CinéMaForma.

*Pour les personnes arrivant d'autres villes et régions de France ou de l'étranger, en Gare St Charles à Marseille ou en Gare d'Aubagne, un supplément sera demandé.

*Pour les personnes habitant Marseille, n'ayant pas de moyen de locomotion ou n'ayant pas le permis pour aller sur le lieu du stage, un co-voiturage peut être mis en place avec une petite participation financière.

La vie de groupe ?

Un stage intensif d'une semaine ou deux, d'ateliers en groupe, pour un travail en équipe, où chacun s'exprime, demande une certaine discipline, notamment l'écoute et le silence, comme sur un plateau de tournage professionnel, afin de profiter au mieux de ce qui est enseigné.

LES CONSIGNES ET LES RÈGLES A RESPECTER ?

- Les portables sont éteints et non en silencieux et peuvent être consultés pendant les pauses.



Ciné Zooms © ACR / CinéMaForma
119, rue de l'olivier -13005 Marseille
Téléphone Référent (Gérard Chargé) : Portable: 06 09 17 41 64 –
E-Mails : gerardcharge@gmail.com et contact@ciné-zoom.com
Code APE : 913 E - N° Siret : 503 136 772 00012

- Il est conseillé de prendre des notes, afin de gagner du temps...
- Une tenue correcte est exigée.
- Les horaires doivent obligatoirement être respectés.
- Tout le monde participe au scénario, aux dialogues, passe devant et derrière la caméra et accepte les décisions de l'équipe artistique.
- Toute décision et choix artistique sont pris par le groupe d'un commun accord et on en accepte le résultat.
- Le respect des lieux (chacun récupérant ses déchets et remet en place les choses !) et le respect des personnes sont obligatoires, aussi bien des autres stagiaires, que de l'équipe artistique.
- Le lieu d'accueil à ses propres consignes applicables par tous : récolte des déchets, ne pas fumer dans les intérieurs et dans les zones à risque (bois et nature, distillerie) et ne pas jeter ses mégots en extérieur, parking réservé, toilettes, etc.
- Ne pas être en état d'ébriété, ne pas proférer d'insultes et ne pas consommer des substances illicites.

Tout manquement à ses consignes, après un avertissement pourra être sanctionné, par une expulsion immédiate !

L'équipe de Ciné Zooms / CinéMaForma vous souhaite un bon stage et de bons ateliers, avec un bon court métrage à la clé...

Gérard Chargé

Président de Ciné Zooms/CinéMaForma

Nom, prénom :

Le stagiaire ou son représentant légal

Précédé de la mention « lu et approuvé »